

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

DATE DE LA CONVOCATION
22 avril 2026

Séance du 29 avril 2026 à 18 heures

N°11-04b-2026 : Fixation des tarifs 2026/2027 de l'accueil périscolaire du matin et du soir

L'An deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Saint Aulaye se sont réunis à la salle commune du village vacances de St-Vincent-Jalmoutiers sur la convocation du vingt-deux avril deux mille vingt-six qui leur a été adressée par Monsieur le Président de la Communauté de communes du Pays de Saint Aulaye pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

ÉTAIENT PRÉSENTS (22) :

Mesdames et messieurs BRUNEAUD Florence, CAZERES Catherine, CONDEMINÉ Cyril, DE CUMOND Pierre, DEL PRATO GRAND Corinne, DENOST Robert, DESSAIGNE David, DOLLÉ Frédéric, ESTRADÉ Cristèle, GENDREAU Jean-Jacques, GUERIN Francis, HUGON DE MASGONTIER Arnaud, LACHAUD Jocelyne, LAGORGETTE Patrick, LE COINTRE Lauryn, LECOMTE Pascal, MONROUX Eric, MOURCEL Laurent, RICHARD Jean-Philippe, SAUTREAU Jean-Michel, STRUFFERT Joëlle, VICAIRE BONNIEU Delphine

ABSENTS AVEC POUVOIR (2) : ROUSSIE-NADAL Pascale qui a donné pouvoir à STRUFFERT Joëlle, DURET Christian qui a donné pouvoir à SAUTREAU Jean-Michel

ABSENT SANS POUVOIR (0) : /

A ETE DESIGNÉ COMME SECRÉTAIRE DE SEANCE : Robert DENOST

Le conseil communautaire,

Vu l'augmentation des tarifs de l'accueil périscolaire appliquée à la rentrée de septembre 2025 (hausse de 1 € appliquée sur chaque forfait) ;

Vu les tarifs en vigueur ;

Vu l'avis du bureau communautaire réuni le 23 avril 2026 en faveur du maintien des tarifs ;

DÉCIDE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, d'approuver le maintien des tarifs de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2026/2027 comme suit :

Quotient familial (en €)	Maintien du tarif mensuel 1 enfant	Maintien du tarif mensuel 2 enfants	Tarif mensuel 3 enfants et +	Tarif occasionnel journée
1401 et +	25,00 €	41,50 €	43,00 €	5,70 €
901 à 1400	23,00 €	39,00 €	40,00 €	5,20 €
623 à 900	20,50 €	34,00 €	35,00 €	4,70 €
0 à 622	18,00 €	29,50 €	30,00 €	4,20 €
RSA socle	8,50 €	14,00 €	14,00 €	2,05 €



POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Jacques GENDREAU,
Président de la Communauté de Communes du
Pays de Saint Aulaye